

**ALIÉNATION DE BIENS**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que l'immeuble ci-après décrit a été vendu par la Ville à la société à être constituée au nom d'Alex Sarrazin et de Mathieu Drouin Sarrazin, tel qu'autorisé par la résolution numéro 26496-11-25 adoptée lors de la séance ordinaire du 17 novembre 2025.

Bien : Lots 6 376 837, 6 376 838 et 6 376 839 du cadastre du Québec

Localisation : Situés sur le chemin du Lac-Écho

Ce bien a été vendu pour la somme de 2 200 000 \$.

Cet avis est publié conformément à l'article 28, paragraphe 1.0.1 de *la Loi sur les cités et villes*.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 16 DÉCEMBRE 2025.

Caroline Dion, notaire

Greffière